



La Membrolle-sur-Choisille, le 20 octobre 2022

**Les Adjointes au Maire**

à

**XXX**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
Affaire suivie par Mme LÔ  
Tél : 02 47 41 21 28  
[administration@ville-la-membrolle37.fr](mailto:administration@ville-la-membrolle37.fr)

**Objet : Soutien aux associations**

**N. réf : DGLE2022/110**

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une subvention communale, les élus réunis en conseil municipal le 26 juin 2022, ont décidé de vous soutenir financièrement en vous octroyant une subvention de **XXX** €.

Comme vous l'avez sans doute appris par les médias, le gouvernement a récemment communiqué sur l'effort demandé à chacun d'entre nous en matière d'économie d'énergie.

Les collectivités doivent également participer à cet effort collectif.

Sur notre commune, le cout de fonctionnement des bâtiments communaux entre 2019 (année de référence des activités normales) et 2021 (reprise des activités habituelles) a montré une augmentation de 10 %.

A cela s'ajoute la flambée des couts des énergies que la municipalité doit supporter alors que les locaux vous sont mis gracieusement à disposition.

Nous vous demandons donc la plus grande vigilance sur l'utilisation des bâtiments communaux (extinction des lumières, portes ouvertes en hiver, ...)

Concernant l'attribution des subventions nous vous informons qu'une nouvelle procédure est mise en place.

En effet, le dossier de demande de subvention sera désormais téléchargeable sur le site de la commune [www.la-membrolle-sur-choisille.fr](http://www.la-membrolle-sur-choisille.fr) à partir de janvier 2023.

Celui-ci ne vous sera plus transmis par mail.

Afin que celui-ci soit examiné par la commission, il est impératif qu'il respecte le formalisme attendu, nous vous demandons de le remplir intégralement et de fournir l'ensemble des documents demandés.

L'étude de votre dossier sera conditionnée à la mise en place d'un projet d'intérêt général.

Un compte rendu financier devra être déposé auprès de la mairie dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

La date de clôture des dépôts sera indiquée sur le site de la commune. Les demandes qui arrivent hors délai ne seront pas examinées.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous souhaitons une très belle saison.

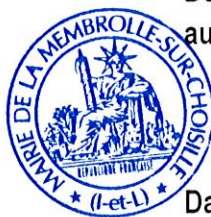
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

**Adjointe au Maire,  
Déléguée aux Finances et aux Festivités**



**Sabrina DABAN-SIGRIST**

**Adjoint au Maire,  
Délégué au Sport, à la Vie Associative et  
aux Bâtiments**



**David ESPITALIER**